PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2021

A la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle le Campagnard, 15, rue du Campagnard, lundi le 9 août 2021 à 19h30 en présence du public.

Sont présents: Mesdames Vanessa Gagnon Desjardins, Lorraine Michaud et Julie D'Astous, Messieurs Renaud Fortin, Claude Viel et Deave D'Astous, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon.

Assistent également à la séance, la secrétaire/trésorière adjointe, madame Annie Fournier.

RÉSOLUTION 197-2021 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h30. Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 198-2021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté avec l'ajout de points.

RÉSOLUTION 199-2021 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2021, Il est proposé par monsieur Claude Viel et résolu à l'unanimité que ce procès-verbal est adopté.

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

Corporation de développement : aucun point
OTJ : Le représentant donne les résultats pour le mois de juin 2021.
Bibliothèque : Aucun point

RAPPORT DE L'INSPECTEUR ET DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS : Permis délivré à Charles Casgrain, Terfa, Noémie Beaupré Fortin, Succession Denis Rioux, Mario Bérubé, Chantal Turcotte et Pascal Caron.

RÉSOLUTION 200-2021 ADOPTION DES COMPTES

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, il est proposé par madame Lorraine Michaud et adopté à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste pour un total de **76,717$.**

RÉSOLUTION 201-2021 COLLOQUE DE ZONE DES DIRECTEURS MUNICIPAUX

Il est proposé par monsieur Claude Viel et résolu à l'unanimité d'autoriser la participation de la directrice générale/secrétaire-trésorière ainsi que la secrétaire trésorière adjointe à s'inscrire au colloque de zone des directeurs municipaux qui se déroulera à St-Fabien **au coût de 160$ pour les 2 inscriptions.**

RÉSOLUTION 202-2021 DEMANDE DE LA FABRIQUE DE ST-EUGÈNE

ATTENDU QUE la fermeture de la Fabrique de la paroisse de Saint-Eugène-de-Ladrière est évidente dans un avenir rapproché dû au contexte économique :

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière est déjà responsable de l'entretien du cimetière de la paroisse;

En conséquence, Il est proposé par monsieur Claude Viel et résolu à l'unanimité que le conseil accepte l'offre de la Fabrique de Saint-Eugène-de-Ladrière en regard de la cession à titre gracieux du terrain du cimetière envers la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière.

RÉSOLUTION 203-2021 DEMANDE DE COLLABORATION POUR L'ÉVÉNEMENT ILLUMINÉES

Il est proposé par madame Vanessa Gagnon Desjardins et résolu à l'unanimité d'autoriser le Centre d'artistes Caravansérail à utiliser le stationnement du bureau municipal ainsi que l'accès aux équipements sanitaires, en soirée. De plus, le conseil autorise l'utilisation du terrain situé au 96, rue Principale ainsi que l'accès à une connexion électrique pour leur projection extérieure.

RÉSOLUTION 204-2021 RÉFECTION DE LA TOITURE DU BUREAU MUNICIPAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRABAM

Il est proposé par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité de demander un estimé des coûts à Construction Gino D'Astous, pour la réfection de la toiture du bureau municipal avec un revêtement de tôle ainsi qu'un estimé pour un revêtement de bardeaux d'asphalte.

RÉSOLUTION 205-2021 RÉFECTION DE L'ENTREPÔT D'ABRASIF DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRABAM

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité de demander un estimé des coûts à Menuiserie Gérald Pigeon ainsi que Monsieur Mario Beauchesne pour la réfection de l'entrepôt existante servant aux abrasifs. Et par ailleurs, un estimé supplémentaire pour la construction d'un nouvel entrepôt.

RÉSOLUTION 206-2021 APPUI À LA CORPORATION DES HABITATIONS NICOLAS-RIOUX

ATTENDU QUE la Corporation des Habitations Nicolas-Rioux présente une demande d'aide financière au Fond de développement rural au volet du pool commun;

ATTENDU QUE la construction de nouveaux logements aide à dynamiser le développement pour améliorer les milieux de vie ruraux;

En conséquence, Il est proposé par monsieur Claude Viel et résolu à l'unanimité d'appuyer la Corporation des Habitations Nicolas-Rioux dans leur demande au Fond de développement rural au volet du pool commun.

RÉSOLUTION 207-2021 RADIATION DE L'ENTENTE AVEC ICILOGIC EN REGARD DE L'ARCHIVAGE DE DOCUMENTS MUNICIPAUX

Il est proposé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité de mettre fin à l'entente d'archivage de documents municipaux avec l'entreprise Icilogic et ce, en date du 12 avril 2021 en raison du non-respect de l'entreprise Icilogic au niveau des modalités de l'entente.

RÉSOLUTION 208-2021 MOTION DE FÉLICITATION À LA MÉDAILLÉE OLYMPIQUE MAUDE CHARRON

Il est proposé par madame Vanessa Gagnon Desjardins et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière félicite madame Maude Charron, athlète olympique, pour sa médaille d'or aux jeux de Tokyo.

RÉSOLUTION 209-2021 PIERRE CONCASSÉE POUR LES TRAVAUX DU RANG 4 OUEST

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité que l'employé municipal, monsieur Martin Pigeon finalise les travaux majeurs de la réfection du rang 4 ouest, en effectuant le transport de pierre concassée sur ce chemin.

RÉSOLUTION 210-2021 OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À LOCATION PPC POUR LES TRAVAUX DU RANG 5 OUEST

ATTENDU QU' une portion du rang 5 ouest à proximité du numéro civique 704, à besoin d'une réfection complète en raison d'une source d'eau souterraine, causant des dommages importants à la chaussée lors du dégel;

ATTENDU QUE la plateforme du chemin devra être complètement reproduite afin d'optimiser la sécurité des usagers;

ATTENDU QUE le règlement numéro 260-2020 relatif à la gestion contractuelle, adopté en novembre 2020, permet la passation de contrats de gré à gré, jusqu'au seuil maximum de 105,700$ décrété par le MAMH, depuis août 2020;

ATTENDU QU' aux fins du règlement relatif à la gestion contractuelle, est considéré comme un motif de saine administration : l'expérience du cocontractant dans le domaine de travaux d'excavation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Viel et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de gré à gré à Location P.P.C pour les travaux de réfection du rang 5 ouest.

RÉSOLUTION 211-2021 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Claude Viel et résolu à l'unanimité à 21h10.

Je, Gilbert Pigeon, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

_____ _____

Gilbert Pigeon, maire Annie Fournier Sec.-trésorière adjointe